

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_044
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

Séance du 21 septembre à 20 heures

Convocation du 14 septembre 2026

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, adjointe

Mathieu BETTWY, Charles BOUHR, Olivier DAULL, Cyrille GOTTRI, Audrey HOLTZMANN, Laura IMBS, Laetitia KNAB, Maxime MISCHLER-RIEMER, Noémie VIGNERON

Procuration : Hélène HAPPEL-GLATH a donné procuration à Mathieu BETTWY

Absents : Alexis ANDRISSSEN, Patrick NONNENMACHER & Déborah SCHWARTZ

Désignation des délégués à la CLECT

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération ou vice-versa. Elle intervient, soit :

- à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération (transfert de compétences) ou de la Communauté d'Agglomération vers les communes (restitution de compétences),
- lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 7 mai dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

- M Jean-Marc STEINMETZ comme membre titulaire de la CLECT.
- Mme Brigitte WINSTEL comme membre suppléante de la CLECT.

Le Conseil municipal, sur la proposition du rapporteur, après en avoir délibéré,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 7 mai 2026 portant création et composition de la CLECT,

DESIGNE

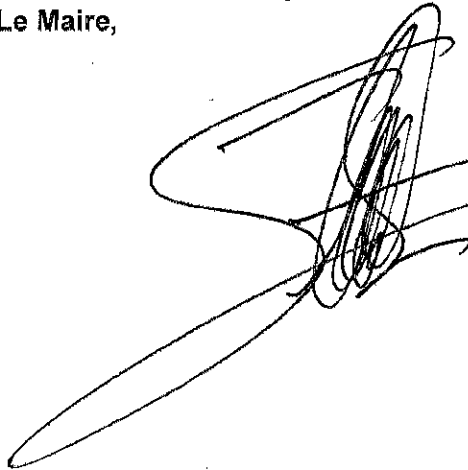
- M Jean-Marc STEINMETZ comme membre titulaire de la CLECT
- Mme Brigitte WINSTEL comme membre suppléante de la CLECT.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITÉ : 12 voix POUR dont 1 Procuration**

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 21 septembre 2026.

Le Maire,



Le secrétaire de séance

